



PV de réunion du Bureau Exécutif de la LNAV

Lundi 16 mai 2022

en visio-conférence

Membres du Bureau Exécutif

	Acronyme	Fonction	Présence
Jacques MOREAU	JMo	Président	X
Pascal HIBERT	PHi	Vice-Président	X
François FERNANDEZ	FFe		X
Alain TREVISIOL	ATr	Secrétaire Général	Excusé
Thibault SALVIAT	TSa	Secrétaire Général Adjoint	X
Nathalie PEDRETTI	NPe	Trésorier	X
Alexandre TRAN-BA-THO	ATB	Trésorier adjoint	X

Invitée : Michèle Giraud-Bahuët (présidente de la CRS)

Acronymes et symboles utilisés décrits en annexe (dernière page)

1 Informations du président

- Décès de René Cases, président fondateur du club de Biscarrosse en 1966.
- Succès des journées de sélection pôles et CRES, avec beaucoup de candidats

2 PV du BE précédent



Le PV du BE du 02/05/22 est adopté (P=4, C=0, A=2)

3 CRS : Modifications du RGER

Point 1 : RGER – article 30 : suppression du dernier paragraphe

« Si une équipe PN demande son intégration au niveau R1, et que celle-ci est acceptée par le Comité Directeur sur proposition de la CRS, cette équipe ne pourra de nouveau retrouver le niveau PN qu'après 2 saisons (Année N et Année + 1) »

Point 2 : Date limite de qualification pour participer aux épreuves : 1^{er} février de la saison en cours (sauf renouvellement, transformation de licence et mutation exceptionnelle)

Ancienne version :

Précisions sur les mutations régionales

Cas de la mutation d'un joueur en cours de saison :

Si le joueur a été inscrit sur une feuille de match de la saison en cours avec le club quitté :

- La participation, avec le GSA recevant, à un niveau de compétition régionale inférieur ou supérieur, est autorisée, quelle que soit la date de la mutation.

- La participation, avec le GSA recevant, à un championnat de même niveau de compétition régionale, dépend de la date de la mutation :

- Si la mutation intervient en première partie de saison: Participation autorisée aux matches de la deuxième partie de saison
- Si la mutation intervient en deuxième partie de saison: Interdiction de participer aux matches de la deuxième partie de saison

Précision :

La première partie de saison signifie les matches « aller » pour un championnat en une seule phase ou la première phase, pour un championnat en deux phases.

La deuxième partie de saison signifie les matches « retour » pour un championnat en une seule phase ou la deuxième phase, pour un championnat en deux phases.

Point 3 : Amendes à modifier dans les tarifs Ligue

Lignes 101-102-103-104-105-106-107-108 : Pas de modification



Ligne 109 et 110 : A fusionner. Modifier comme suit : Résultats non communiqués dans les délais impartis (matches du samedi : dimanche 02 H – matches du dimanche : dimanche 21 h) : 80 €

Lignes 111 à 118 : pas de modification

Ligne 119 : Modifier le libellé : Forfait tournoi final ou finale : 300 €

Lignes 120 et 121 : A supprimer (car jamais appliqué)

Ligne 122 : Pas de modification

Point 4 : Article 11.5 : Rajouter la partie en rouge : « *Le report d'un match de championnat régional est de droit pour toute équipe qui a un ou plusieurs de ses joueurs ou joueuses des Catégories Jeunes sélectionné (e)s en Equipe de France ou qui participe à une Coupe de France jeunes. **Il est également de droit pour une équipe qui a un ou plusieurs de ses joueurs ou joueuses des Catégories Jeunes sélectionné (e)s en Equipe Régionale Jeune.** Il est de droit également pour toute équipe senior qui participe à la Coupe de France Senior. Toutefois, la CRS pourra invalider cette demande après avoir apprécié la participation réelle et effective de ces joueurs/joueuses au sein de leurs équipes. Cette disposition n'est pas applicable pour la première et les deux dernières journées des championnats régionaux (sauf décision de la CRS).* »

Point 5 : Article 9.10 :

« *Un joueur ne peut participer à plus d'une rencontre senior, lors d'un même week-end, sauf en cas de match remis ou à rejouer. En cas d'infraction, la sanction (pénalité ou forfait) portera sur la seconde rencontre disputée par le joueur (dans l'ordre chronologique).*

Dans les épreuves régionales : Deux exceptions à cette règle du présent article :

- *Un maximum de deux joueurs et joueuses M18/M21 peuvent participer à une seconde rencontre senior le même week-end.*

- *Un maximum de deux joueurs et joueuses M18/M21 peuvent participer à une rencontre de l'équipe 2 dans le cas où l'équipe 1 ne joue pas. »*

RAJOUTER LA PRECISION SUIVANTE :

Pour ce point 9.10, la notion d'équipe réserve est primordiale. Les équipes sont numérotées de 1 à en fonction du nombre d'équipes du club, pour chaque catégorie M et F, l'équipe 1 est celle du plus haut niveau, l'équipe 2 celle du niveau en-dessous, l'équipe 3 celle au niveau encore en-dessous, etc...

Exemple : L'équipe en N2 sera équipe 1, l'équipe en N3 sera équipe 2 et l'équipe en R1 sera équipe 3.

Les jeunes participant à deux rencontres lors d'un même week-end peuvent jouer en N2 et N3 mais pas en N2 et R1 alors que les 2 jeunes de N3 peuvent jouer en N3 et R1 (notion d'équipe réserve, la N3 étant la réserve de la N2 et la R1 étant la réserve de la N3).

Si un club n'a qu'une N2 et une R1, la R1 est l'équipe réserve de la N2



Les modifications du RGER sont adoptées (P=5, C=0, A=0)



La CRS propose de retirer le beach de son périmètre, et de créer une commission Beach à part entière, avec des représentants de la CRS et de la CRA

4 CRS : Budget finales jeunes



Le budget des finales jeunes présenté est adopté (P=5, C=0, A=0)


5 CRA : Projet d'harmonisation version 2 finale



Le projet d'harmonisation est adopté (P=2, C=2, A=2) (Voix du président prépondérante)

- Le besoin de développement de la formation est crucial, pour avoir un réservoir d'arbitres diplômés suffisant pour déployer le projet.
- Le tarif à 45 euros pour être 2^{ème} arbitre à domicile en R1 semble être un frein à l'évolution, car trop favorable à ne pas se déplacer
- Une idée intéressante serait d'organiser des formations d'arbitre jeunes diplômante pour tous les participants des 2 pôles + CRES et des CRE



Lancer l'opération avec les responsables pôles et CRE et faire le lien avec la CRA  TSa

6 Projet de performance, de développement et de formation de la Ligue

L'avancement de la rédaction du projet est insuffisant, rendant impossible la présentation au Comité Directeur

7 Bilan des finales interdépartementales

- Le site d'accueil est très bien adapté
- Organisation des sportives :
 - ✓ Garçons : organisée par Ph. Leroy
 - ✓ Filles : organisée par les agents de la ligue
- Arbitrage : très bon niveau des arbitres jeunes
- Point négatif : Trop de parents en bordure de terrains
 - ✓ Il semble nécessaire d'avoir un superviseur pour gérer globalement l'organisation de la compétition hors terrain

8 Organisation d'exécution du projet beach

- Katy Bazin a décliné le CDD proposé, axé principalement sur le projet beach

- Il faut recruter quelqu'un pour assurer le travail sur la période (peut-être 2 personnes à mi-temps)

⚙️ Traiter le recrutement ➡ FFe

9 Recrutement campus 2023

- Rencontre avec le responsable du projet Romain Chaval :
 - ✓ Il a une préférence pour un bac+3
 - ✓ Il demande que la ligue propose le candidat
- La personne sera employée par Campus 2023. Le coût pour la ligue est 70 euros, pour une présence de 3 semaines par mois à la ligue (à partir du 1^{er} septembre 2022)

⚙️ Poursuivre la réflexion, en particulier sur le tutorat ➡ Tous

10 Points divers

- Dossiers subvention ANS : Beaucoup d'erreurs dans les dossiers réalisés par les clubs, malgré la formation effectuée

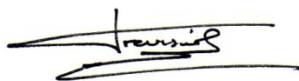
⚙️ Faire un bilan des erreurs et améliorer le support de formation permettant d'éviter les erreurs ➡ NPe

- CRES : traiter les besoins ballons et équipements textiles

⚙️ Formaliser le besoin ➡ PHi

11 Agenda

- Prochaines réunions BE
 - ✓ Lundi 30 mai
 - ✓ Lundi 13 juin
- Prochaine réunion CD
 - ✓ Lundi 23 mai
- AG
 - ✓ Samedi 4 juin à la Ligue, à Talence



Alain TREVISIOL
Secrétaire Général



Jacques MOREAU
Président

ANNEXE

Acronymes utilisés :

BE : Bureau Exécutif

ScGn : Secrétariat Général

Symboles utilisés :



Décision prise



Décision à prendre



Action à mener



En charge de l'action



Communication externe à faire